



Assemblée générale

Distr. générale
28 décembre 2023

Soixante-dix-huitième session

Point 134 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2024

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 22 décembre 2023

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/78/662, par. 83)]

78/251. Projet de budget-programme pour 2024 : chapitre 26 (Réfugiés de Palestine)

L'Assemblée générale

1. *Considère* que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient fait un travail extraordinaire sur le plan humanitaire ;

2. *Exprime ses condoléances* à l'Office pour les pertes en vies humaines sans précédent qu'il a subies parmi son personnel en 2023, le bilan, qui ne cesse d'augmenter, s'établissant pour l'heure à 136 morts, ce qui représente le plus grand nombre de morts parmi le personnel des Nations Unies jamais enregistré lors d'un même conflit ;

3. *Condamne dans les termes les plus vigoureux* le fait que des membres du personnel de l'Office et des réfugiés aient été tués alors qu'ils étaient placés sous la protection du drapeau de l'Organisation des Nations Unies ;

4. *Condamne avec la plus grande fermeté* la destruction de bâtiments sur lesquels flottait le drapeau de l'Organisation des Nations Unies ;

5. *Demande* le respect et la protection, conformément au droit international humanitaire, de toutes les installations civiles et humanitaires, y compris les hôpitaux et les autres installations médicales, et de leurs moyens de transport et leur matériel, des écoles, des lieux de culte et des installations des Nations Unies, ainsi que du personnel humanitaire et médical et des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé, dans le conflit armé dans la région.

50^e séance plénière (reprise)
22 décembre 2023

